



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le

03 AVR. 2026

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles



26048861

N° d'entreprise : 0422 895 254

Nom

(en entier) : Caisse de Prévoyance des Indépendants et des
Entreprises

(en abrégé) : CPIE

Forme légale : Société Coopérative

Adresse complète du siège : Place du Trône 1, Bruxelles

Objet de l'acte : Nomination - Démission - Licenciement

L'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mars 2026 :

- constate et confirme à l'unanimité de la démission de madame Sabrina VEIDERS, prenant effet à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2026.

- constate et confirme à l'unanimité le licenciement de plein droit de monsieur Marc VILET, vu l'incapacité d'exercer ces fonctions suite à un accident (art. 2003, in fine Ancien C.civ.), qui prend effet le 20 avril 2025 à la fin de la journée.

- a décide à l'unanimité de nommer monsieur Rodolfo GAMBINI, avec domicile à 4100 Seraing, Rue du Chêne 342, comme administrateur rééligible, pour un mandat de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2032.

- a décide à l'unanimité de nommer monsieur Ken VANPEE, avec domicile à 3040 Neerijse, Wolfshaegen 177A, comme administrateur rééligible, pour un mandat de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2032.

- a décide à l'unanimité de renouveler le mandat des administrateurs suivants, pour une durée de six ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2032:

- monsieur Philippe LADURON, avec domicile à Bel-Air 19, 5561 Celles-lez-Dinant.
- monsieur Jean-Benoît LE BOULENGÉ, avec domicile à Rue Lakisse (FL) 5, 5170 Profondeville.
- monsieur Pierre Frédéric NYST, avec domicile à Rue des Sourdans 11, 5530 Yvoir.
- monsieur François BERSEZ, avec domicile à Rue de Maizeret 166, 5101 Erpent.
- monsieur Daniel BINAMÉ, avec domicile à Rue Albert Lemaitre 295, 6180 Courcelles.
- monsieur Serge MARTIN, avec domicile à Nieuw Sloten 18, 2830 Willebroek.

L'Assemblée donne tout pouvoir utile et/ou nécessaire à Mesdames Anne DE RICK, Omayma EL BACHIRI, Daphné DELVAUX et à Messieurs Bertrand BRUYR et Wouter ROEGERS, qui peuvent agir séparément, en vue de signer les formulaires nécessaires à la publication de(s) présente(s) résolution(s) aux annexes du Moniteur Belge et de déposer les formulaires précités ainsi que tout document annexe requis au Greffe du Tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles.

Wouter Roegiers, mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/04/2026 - Annexes du Moniteur belge